



REGLEMENT INTERIEUR LUDOTHEQUE DE L'I.P.I.D.V

Jouer permet à l'enfant d'apprendre à vivre avec les autres, à grandir, à développer ses capacités cognitives. Quand il joue avec d'autres enfants, ses parents ou d'autres adultes, il apprend à partager, à respecter des règles, à faire des compromis et à accepter de perdre. Le jeu permet également des moments de partage et de convivialité.

De nombreux jeux sont proposés et plébiscités par de plus en plus d'amateurs. Cependant, force est de constater qu'il y en a peu d'adaptés pour les personnes déficientes visuelles. L'objectif de la ludothèque est de compenser partiellement cet écart.

Nous avons donc acheté des jeux adaptés, nous en avons fabriqués ou adaptés nous-même. Nous avons donc aujourd'hui une collection de jeux pour tous les âges.

Cette ludothèque a aussi été créée pour que des adultes déficients visuels puissent jouer avec leurs enfants. Les règles sont adaptées.

Ce projet vise à s'enrichir au fil du temps, si vous avez des demandes, des idées de jeux que vous aimeriez utiliser n'hésitez pas à nous en faire part. Nous essayerons de répondre à vos demandes.

Les règles de prêt

Chaque personne (famille) inscrite peut emprunter deux jeux et les conserver un mois maximum. Par respect pour les autres emprunteurs qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de ne pas dépasser cette durée d'emprunt.

D'autre part, nous vous demandons de prendre le temps de ranger correctement les jeux dans leurs boîtes, faire l'inventaire des diverses pièces avant de nous rendre les jeux empruntés.

Merci de nous signaler toute détérioration ou perte.

État du jeu

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'emprunteur vérifiera lui-même l'état du jeu. L'emprunteur s'engage à le rendre dans le même état à son retour.

Respect du matériel

Si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues, merci de nous le signaler. Nous vous demandons de ne pas remplacer les pièces perdues par vous-même avant de nous en faire part.

Bon jeux !